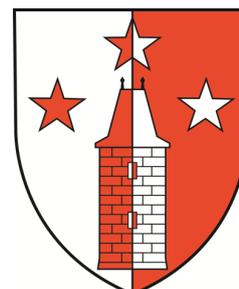


Villarzel Infos



Sommaire :

- Mot du Syndic
- Décisions du Conseil général
- Diverses informations des municipaux
- Diverses informations de l'administration
- Naissances et décès
- Hommages
- Campagne de promotion de la santé
- Diverses nouvelles sur la vie de la commune et sur les associations aux alentours





Mot du Syndic

Rédigé par Max Blaser



**Max Blaser,
Syndic**

Chères habitantes et chers habitants de Villarzel,

Au moment où j'écris ces lignes, autour de la fin du mois de mai, notre pays connaît une catastrophe sans précédent avec une montagne qui s'effondre sur le village de Blatten, détruit et recouvert presque entièrement par les gravats, la glace et la boue. Les pertes humaines ont été fort heureusement limitées grâce à des mesures de protection de la population et à une évacuation du village quelques jours avant l'événement.

Même si un tel événement est évidemment impossible à Villarzel, Je ne peux m'empêcher de me mettre à la place du syndic de cette commune et imaginer comment nous agirions au cas où une catastrophe majeure arrivait dans nos contrées. On l'a vu, les organisations d'aide et de sécurité, la protection civile, l'armée se sont mobilisés rapidement avec compétences et efficacité. Nous avons beaucoup de chance de disposer de tels moyens pour nous protéger en cas de nécessité. Mais ce qui m'a aussi frappé, c'est la solidarité qui s'est immédiatement instaurée dans la vallée bien entendu, mais aussi bien au-delà, dans le Valais et dans toute la Suisse.

Cette solidarité se construit aussi dans nos villages, au travers de rencontres, dans les sociétés, les clubs, les associations, au Conseil général où sont discutées et décidées les infrastructures communes. Je vous invite à y participer autant que possible !

Max Blaser

Merci à Mme Christelle Schülé

Rédigé par Max Blaser

Elue en 2021 lors des élections générales de début de législature, Christelle Schülé a décidé de remettre son mandat à fin juin 2025 pour des raisons professionnelles. Nous regrettons mais respectons évidemment sa décision.

Christelle a été une municipale très engagée ! D'abord en charge des écoles et du social, elle a conduit, avec les autres communes de l'ASIEGE, cette association scolaire vers la fusion avec l'ASIPE. Ce processus a exigé un très gros investissement en temps et en compétences. Depuis l'été 2024 elle est en charge de la police des constructions, de l'ORPC et de la protection incendie. Elle a aussi accompagné activement la mise en place du règlement sur le personnel communal.

Nous sommes très reconnaissants envers Christelle de son travail et de son engagement, du soin qu'elle prenait à la préparation des dossiers. Elle était unanimement appréciée de ses collègues et nous nous réjouissons de la revoir aussi à l'avenir aux séances de Conseil général.

Je profite pour souhaiter une cordiale bienvenue à Nadia Barthlomé, nouvelle municipale, qui reprend le dicastère de Christelle.

Police des constructions
Bâtiments communaux
Protection de la population
PC et SDIS

e-mail : batiment@villarzel.ch

Tél. : 079 604 47 30



Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 avril 2025

Rédigé par Marie Rossier

Dans l'ordre des points à l'ordre du jour, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

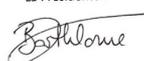
-*Modification à l'ordre du jour par la Municipalité, M. M. Blaser, retire le préavis 02/2025 de l'ordre du jour.*

1. Choix des autorités pour la législature 2026-2031

L'assemblée vote à l'unanimité pour garder le pouvoir législatif sous forme de Conseil Général, de même pour la Municipalité qui continuera de fonctionner avec 5 membres.

2. Préavis 1/2025 : Crédit d'étude préliminaires en améliorations foncières

Le Conseil général adopte à l'unanimité le préavis 1/2025 tel que présenté, avec 1 abstention.

La Présidente :

Nadia Barthomé



La secrétaire :

Marie Rossier

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin 2025

Rédigé par Marie Rossier

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16.06.2025

Dans l'ordre des points à l'ordre du jour, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

Démissions, admissions, assermentations

- M. Eric Morattel a démissionné.
- M. Hugo Blanc est assermenté.

Nouvelle composition du bureau du Conseil

- Président : *Aucun membre du conseil de souhaite se présenter, personne n'est proposé. Le poste reste à prendre.*
- Vice-Présidente : Mme Frédérique Imberechts est réélue par acclamation.
- Les scrutateurs actuels Nathalie Hennard et Fabien Spielmann sont réélus, ainsi que leurs suppléants M. Jean-Marc Schulé et Mme Brigitte Dumasdelaage.

Assermentation de Mme Nadia Barthomé, nouvelle municipale, dès le 1^{er} juillet 2025.

Préavis 2-2025 : Comptes et gestion 2024

- **Le Conseil général, suivant le rapport de la commission de gestion et des finances, adopte à l'unanimité les 3 articles du préavis 2/2025 : Comptes et gestion 2024.**

L'année se termine par un excédent de recettes de CHF 436'439.98. (Total des charges CHF 2'218'412.90, total des recettes CHF 1'781'972.92).

Communications de la Municipalité

- Mme Christelle Schulé est chaleureusement remerciée pour son travail et son investissement auprès de la Municipalité.

La Vice-Présidente

Frédérique Imberechts

Au nom du Conseil général :



La secrétaire

Marie Rossier



Nouvelles de la ZIP de Sédeilles

Rédigé par Max Blaser

En raison de différends financiers avec le Canton sur l'utilisation des fonds communaux destinés à la construction d'abris PC, mais aussi en raison des insécurités boursières internationales, la Municipalité a décidé de retirer le préavis du Conseil du 7 avril 2025. Ce préavis demandait un crédit d'étude pour une nouvelle grande salle et des abris de protection civile.

Suite à cette non-présentation, et pour répondre à des interrogations légitimes, la Municipalité a rencontré d'une part la commission ad hoc de la ZIP, et d'autre part la commission des finances dans le cadre du contrôle des comptes et gestion 2024.

La commission ad hoc, qui doit se positionner sur l'opportunité et la cohérence du projet a relevé principalement les lacunes suivantes :

- ◇ Places de stationnement insuffisantes
- ◇ Disparition de l'interface... où les bus vont-ils faire les mises à l'heure.
- ◇ Incertitude sur le devenir de la grande salle actuelle et crainte d'une friche sur ces surfaces.

Quand à la commission des finances, elle s'inquiète du risque financier lié à ces investissements sur le long terme.

La Municipalité est persuadée du potentiel de développement de la ZIP de Sédeilles, de la nouvelle grande salle et des surfaces libres à l'emplacement de la salle actuelle. Elle travaille actuellement à la rédaction d'un rapport explicatif et prospectif à ce sujet. En l'état actuel, il est prévu de présenter le résultat de ces travaux lors d'un Conseil général.

RAPPEL : ATTENTION arnaque : Faux policier - faux banquier

La Police cantonale vaudoise souhaite vous mettre en garde contre une arnaque qui cible en particulier les seniors de notre région : **l'arnaque aux faux policiers**. Cette escroquerie tourne dans notre région depuis plusieurs mois et les cas signalés à la police sont de plus en plus nombreux.

De quoi s'agit-il ? Les victimes, principalement des personnes âgées, sont contactées téléphoniquement par des hommes ou des femmes, parlant parfaitement français et qui se font passer pour des policiers (parfois pour des assureurs ou des banquiers). Ces personnes annoncent un problème sur la carte bancaire de la victime ou un retrait d'argent suspect sur son compte en banque. Afin de régler ce problème, ils annoncent qu'un policier va passer dans quelques minutes au domicile, afin de récupérer les cartes bancaires – et parfois des objets de valeur – pour les mettre prétendument en lieu sûr.

Il s'agit d'une tentative d'escroquerie. La police ne se rend jamais chez des particuliers pour récupérer des biens, des cartes bancaires ou de l'argent.

Pour l'année 2025, déjà près de 400 tentatives ont été recensées dans le canton de Vaud. Parmi elles, plus de 100 ont été une réussite pour les escrocs qui ont encaissé l'argent de leurs victimes. En 2024, ces derniers ont réussi à escroquer près d'un million de francs.

La police mène plusieurs enquêtes liées à ces escroqueries. Si plusieurs auteurs ont été interpellés, l'argent qui a été subtilisé à leurs victimes est très souvent irrécupérable. **Soyez vigilants et ne vous précipitez pas !**

La police rappelle les conseils de prudence suivants :

- appeler le 117 ou votre banque en cas de doute ;
- ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone ;
- ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non) ni votre code secret à un inconnu ;
- raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro ;
- transmettre cette information à votre entourage ;

Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter votre administration communale ou le poste de police le plus proche. Toutes les informations utiles sur www.votrepolice.ch.



Rouler avec sa e-trottinette en toute sécurité

Article du TCS

La e-trottinette a connu un essor fulgurant ces dernières années. Mais face au nombre d'accidents en hausse, certaines règles sont à respecter.

Pratiques, rapides, et facilement transportables, les trottinettes électriques séduisent un large public et s'imposent comme un moyen de transport incontournable pour les trajets courts. Mais si les ventes ont explosé depuis quelques années en Suisse, il en va malheureusement de même pour le nombre absolu d'accidents impliquant les e-trottinettes. En 2019, 98 accidents étaient recensés contre 716 en 2023. Face à cette situation, le TCS rappelle la nécessité d'adopter des comportements responsables et de se conformer aux règles en vigueur.

Une réglementation trop souvent ignorée

Trop d'utilisateurs négligent le fait que la trottinette électrique est un véhicule motorisé. Par conséquent, il est formellement interdit d'emprunter les trottoirs et les zones piétonnes pour circuler. Une trottinette électrique reste un engin relativement lourd qui peut causer de graves blessures en cas de collision avec un piéton. Les conducteurs ont l'obligation d'emprunter les pistes cyclables, ou la chaussée, en cas d'absence d'aménagements cyclables. Ils doivent se conformer au code de la route en roulant à droite et les changements de direction doivent être signalés avec la main. Il est également obligatoire de circuler, de jour comme de nuit, avec les phares allumés.

La vitesse maximale autorisée pour ces engins est de 20 km/h, avec une puissance qui ne doit pas dépasser les 500 watts. Enfin, même si le port du casque n'est pas obligatoire, son utilisation est fortement conseillée, tout comme porter des gants.

Une utilisation responsable

Pour conduire une trottinette électrique en Suisse, il faut avoir au moins 14 ans. De plus, les conducteurs âgés de 14 à 16 ans doivent posséder un permis de conduire de catégorie M (destiné aux cyclomoteurs) ou G (pour les véhicules agricoles). Ces exigences visent à garantir une utilisation maîtrisée de l'appareil par les plus jeunes. Pour éviter toute mauvaise surprise, il est également conseillé de procéder, si possible, à un essai de la trottinette avant l'achat et de vérifier que le modèle est homologué pour circuler sur la voie publique. Une fois le véhicule acquis, il est préférable de s'habituer à sa conduite dans un endroit sécurisé et à l'écart du trafic et des dangers.

Risques en cas de non respect des règles

Les conducteurs qui ne respectent pas les règles de la circulation sur la chaussée, qui circulent sur les trottoirs et les zones piétonnes, ou qui n'ont pas l'âge minimum requis s'exposent à des amendes. Les trottinettes non conformes, qui ne respectent pas les normes techniques exigées, sont interdites et leur usage expose les utilisateurs à des sanctions ainsi qu'à la saisie du véhicule.



Conseils de sécurité pour les cheminées et les poêles à bois

Avant la remise en service, faire contrôler par une entreprise de ramonage les systèmes de chauffage à combustion qui n'ont pas été utilisés pendant une longue période.

Ne jamais utiliser des allume-feux liquides, tels que l'alcool à brûler ou l'essence.

Lors de l'utilisation du système de chauffage, s'assurer que la quantité d'air de combustion amenée soit toujours suffisante.

Brûler uniquement du bois non traité et sec, qui a été stocké pendant au moins 24 mois. Il est interdit de brûler des déchets.

Ne jamais brûler une trop grande quantité de bois à la fois.

Ne pas utiliser un poêle en continu.

Attention aux étincelles : éloigner les matières combustibles à plus d'un mètre du feu.

Avant de les jeter, laisser refroidir les cendres pendant au moins 48 heures dans un récipient résistant au feu, posé sur une surface incombustible.



Attitude et respect à la déchetterie

Rédigé par Lionel Bussard

Tout d'abord, le chemin de la Chaussy à Châtonnaye, route qui donne accès à la déchetterie n'est pas une piste de formule 1 ! Une exploitation agricole se trouve le long de ce chemin et la famille qui y vit ne souhaite pas être mise en danger par des conductrices et conducteurs impulsifs, elle ne désire pas non plus que des véhicules empiètent dans le périmètre de leur propriété, ce que personne ne voudrait chez soi !

Ce tronçon étant sur une seule voie, chaque automobiliste veillera à utiliser les places d'évitement pour laisser passer les véhicules déjà engagés, pour avoir la possibilité par la suite, de pouvoir passer à son tour, ce qui permet une bonne fluidité des véhicules et de ce fait, empêchera les usagers de la déchetterie de bloquer inutilement la route cantonale. Ce qui s'appelle du Fair-play...

Dans l'enceinte de la déchetterie, les conducteurs utiliseront correctement les places de parc mises à disposition.

Lors du déchargement des branchages, chaque véhicule sera garé de façon à ce que de la place reste disponible pour les autres personnes souhaitant décharger des branches.

Aucun objet plastique, métallique, textile ou autre devra se trouver dans les déchets verts.

Les objets seront déposés dans les bennes et non à côté, lorsqu'un doute subsiste quant à la destination des objets dans les différentes bennes, le personnel se tient volontiers à votre disposition pour vous aiguiller dans votre tri. Un « mémodéchet » publié par les communes, qui par ailleurs est distribué dans les boîtes aux lettres permet de se renseigner sur la bonne pratique du tri. Ce prospectus est aussi disponible au bureau communal.

La présence de personnes est strictement interdite à l'intérieur des bennes. Au cas où un objet pourrait vous intéresser, une demande auprès des employés du site est nécessaire.

Les enfants sont sous la responsabilité d'un adulte qui gardera toujours un œil dessus, la présence de bennes compactantes qui compriment fortement ce qui s'y trouve est une réelle source de danger.

L'équipe de la déchetterie qui doit fournir un travail soutenu afin que les importantes quantités de déchets finissent au bon endroit, se doit d'être respectée.

La Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre note de ce qui précède.

Déchets – tri

Batterie lithium-ion DANGER D'EXPLOSION !

Mal triées ou endommagées, les batteries au lithium-ion chauffent et s'enflamment, pouvant provoquer **dégâts et blessures**. Afin d'éviter les accidents, les produits concernés doivent être éliminés correctement.



Tous les commerces doivent reprendre les piles, batteries, déchets électriques et électroniques du même type que ceux qu'ils proposent dans leur assortiment - gratuitement et indépendamment d'un nouvel achat.

Adoptez le bon réflexe !

Batterie lithium-ion : bien éliminer pour éviter les accidents

Mal triées ou endommagées, les batteries au lithium-ion chauffent et s'enflamment, pouvant provoquer d'importants dégâts. Afin d'éviter les accidents, chacun et chacune doit veiller à leur bonne élimination.

Les batteries au lithium-ion (BLI) sont omniprésentes dans les objets du quotidien. On les retrouve dans l'informatique, la téléphonie, la mobilité électrique ou les jouets mais également dans des produits dits jetables, comme les cigarettes électroniques et de nombreux gadgets publicitaires. Ces batteries sont généralement équipées de système de sécurité évitant les risques lors de l'utilisation.

C'est au moment de l'élimination que le danger d'incendie augmente. En raison du manque d'information, seules 20% des BLI sont triées et recyclées. Mélangées à d'autres déchets - potentiellement inflammables comme le papier, le bois, les plastiques -, elles passent souvent inaperçues dans les volumes de matières récoltées. Les opérations de manutention, de transport ou de conditionnement peuvent alors causer des chocs mécaniques qui favorisent la combustion et des accidents pouvant blesser des personnes.

Que faire ?

Les piles et les accumulateurs font partie des déchets qui sont valorisés par les fabricants, les détaillants ou les importateurs. Vous pouvez donc les retourner directement auprès des commerces. Ces derniers ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles et produits électroniques du même type que ceux de leur assortiment, peu importe le lieu d'achat, et indépendamment d'un nouvel achat.

Si vous préférez apporter les produits à la déchetterie, veillez à les éliminer au bon endroit. Ne placez jamais un objet contenant de l'électronique dans un sac poubelle ! En cas de doute, le personnel communal est toujours disposé à vous renseigner.

Infos routières

Rédigé par Lionel Bussard

Le 11 avril 2025, la Police cantonale a procédé à deux contrôles de vitesse, dans les localités de Sédeilles et Rossens. Chaque pointage a duré environ 1h30. Quant aux résultats de ce contrôle, on peut les qualifier de catastrophiques !

Pour Sédeilles, 17 véhicules ont été dénoncés (passage de 245 véhicules)

Pour Rossens, **89** véhicules ont été dénoncés (passage de 633 véhicules)

Le taux d'infraction du Canton pour cette période est de **2,69%**

Celui de notre commune est de **12,07% !!!**

Les limitations de vitesse sont faites pour protéger tous les usagers de la route et dans les localités, pour protéger les piétons, les enfants et les animaux.

Une demande sera effectuée par la Municipalité pour une intensification des contrôles dans notre commune.





Prévention biodiversité

Rédigé par Letizia Sauterel

La Suisse, malgré sa petite taille, abrite une richesse naturelle exceptionnelle : plus de 50'000 espèces animales, végétales et fongiques. Cependant, cette biodiversité est menacée par l'urbanisation, l'agriculture intensive, la pollution et les changements climatiques.

La Biodiversité bien que riche, est en déclin. Pour enrayer cette perte, chacun peut agir à son échelle. Voici quelques actions concrètes que la population peut entreprendre pour contribuer à la préservation du vivant.

Jardiner avec la nature

Même un petit jardin ou un balcon peut devenir un refuge pour la faune locale. Ensemencer des fleurs indigènes, éviter les pesticides, installer des nichoirs ou des hôtels à insectes permet d'accueillir abeilles, papillons, oiseaux et hérissons.

Protéger les milieux naturels

Lors de balades en nature, il est important de rester sur les sentiers, de respecter la tranquillité des animaux et de ne pas cueillir les plantes sauvages. Chaque geste compte pour éviter de perturber les écosystèmes fragiles.

La biodiversité n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Chacun peut être acteur de sa préservation. En Suisse comme ailleurs, les petits gestes, multipliés par des millions de citoyens, font une vraie différence.

Préserver la biodiversité, c'est aussi garantir la qualité de vie et les services écosystémiques indispensables aux générations futures.

« Le jardin est le dernier luxe de nos jours parce qu'il exige ce qui est devenu le plus rare et le plus précieux dans notre société : du temps, de l'affection et de l'espace ».

*Dr. Dieter Kienast, architecte-paysagiste
(1945-1998)*



Elimination du gazon

Rédigé par Max Blaser

Nous rappelons que vos gazons, **sans déchets ni matériaux ligneux**, peuvent être déposés gratuitement sur les tas de fumier de deux agriculteurs. Il s'agit de MM. Sylvain Bersier pour Villarzel ou Christophe Goumaz pour Sédeilles.

HALTE AU FRELON ASIATIQUE !

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce invasive originaire d'Asie qui menace la biodiversité et les abeilles en Suisse. Il s'attaque aux ruches, réduit les populations de pollinisateurs et peut déséquilibrer les écosystèmes locaux.

Pour lutter contre sa propagation, il est important de :

Signaler sa présence aux autorités cantonales ou via des plateformes spécialisées. (www.frelonasiatique.ch)

Ne pas détruire soi-même les nids, car cela peut être dangereux. L'intervention doit être faite par des professionnels.

Sensibiliser le public à sa reconnaissance : pattes jaunes, corps foncé et tête orangée.



LUTTE CONTRE LES CHARDONS ET CIRSES

Les chardons sont des plantes envahissantes problématiques pour l'agriculture. Leur présence dense réduit la qualité des pâturages et cultures, et leur propagation rapide les rend difficiles à éliminer.

Une lutte régulière et coordonnée entre agriculteurs, communes et propriétaires privés est essentielle pour réduire leur présence durablement.

Plus d'informations sur : www.vd.ch/inspectorat-phyto



Recensement des chiens

Rédigé par Letizia Sauterel

Avis à tous les propriétaires de chien

Nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils ont l'**obligation** d'annoncer leurs chiens auprès du greffe municipal dès leur acquisition.

Les propriétaires au bénéfice d'une rente **complémentaire** AVS/AI voudront également bien le faire savoir afin d'être exonérés de l'impôt au niveau **cantonal**.

En plus de cette obligation, la commune doit transmettre au Service vétérinaire la liste de tous les propriétaires de chiens, **avec race et numéro de puce**, selon la Loi sur la police des chiens du 31 octobre 2006 (LpolC) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Vous voudrez donc bien nous communiquer ces renseignements au plus vite par mail, par téléphone ou par courrier.

Nous vous remercions pour votre collaboration.





Carnet des naissances

Rédigé par Letizia Sauterel

Toutes nos félicitations aux parents de :

- | | | |
|---------------------------|---------------|--------------|
| ◇ Caïden Monteiro Moreira | 15 avril 2025 | de Sédeilles |
| ◇ Anouzo Serena Koita | 7 avril 2025 | de Sédeilles |



Carnet des décès

Rédigé par Letizia Sauterel

Nos sincères condoléances aux familles de :

- | | | |
|---------------------------|-------------|--------------|
| ◇ Jean Claude Miéville | 1932 - 2025 | de Sédeilles |
| ◇ Jocelyne Monique Dupraz | 1941–2025 | de Rossens |



Hommages

Jean Claude Miéville



Jean-Claude Miéville, surnommé Claudy, est né le 21 janvier 1932 à Sédeilles. Il avait une sœur, Eliane, de quatre ans sa cadette.

Issu d'une famille d'agriculteurs, son avenir semblait tout tracé : il devait reprendre la ferme familiale. Après avoir travaillé aux côtés de son père Louis, il prit progressivement les rênes de l'exploitation. Son premier investissement fut de moderniser les installations, avant de veiller à leur entretien pour préserver l'héritage de la ferme.

Le 15 novembre 1958, il épousa Bluette Hügli, originaire de Vallamand, dans l'église de Montet-Cudrefin. Leur union fut comblée par la naissance de deux enfants : Catherine, née en 1959, et Alain, né en 1961. Puis vinrent les petits-enfants, Aurélie, en 1986, et Laura, en 1988, qui apportèrent une vie nouvelle à la ferme. Claudy eut le bonheur de voir grandir trois arrière-petits-enfants : Matteo, Thibaut et Gabriel. Bluette, sa compagne de toujours décéda le 28 juin 2021 après 63 années de vie commune.

Claud y aimait discuter, de tout et de rien, avec les gens. Les échanges humains étaient pour lui essentiels. C'est dans cet esprit qu'il cofonda, avec quelques amis, le FC Sédeilles, un club éphémère qui exista de 1954 à 1960. Cette expérience nourrira sa passion pour le football.

Bien intégré dans sa communauté, Claudy s'engagea activement dans la vie publique. Il fut municipal de la Commune de Sédeilles pendant plusieurs législatures.

L'agriculture occupait une place primordiale dans son cœur. Il avait suivi les cours de l'École d'agriculture de Grange-Verney, où il tissa de solides amitiés. À travers tout le canton de Vaud, il comptait de nombreux amis de cette époque.

Pendant plusieurs décennies, Claudy fit partie du comité de la société d'agriculture de Granges-Marnand. L'émigration des paysans suisses vers le Canada dans les années 70 le marqua profondément. À deux reprises, en groupes et accompagné de son épouse Bluette, il se rendit au Canada pour rendre visite à des familles vaudoises installées là-bas.



Claudy s'intéressait aussi à l'histoire. Il était incollable sur la Seconde Guerre mondiale. La généalogie des familles était une autre de ses passions : citez un nom de famille, et il vous en donnait l'origine, que ce soit du canton de Vaud ou de Fribourg.

À la suite du départ de Blulette, Claudy s'investit dans une nouvelle vie sociale en rejoignant ses compagnons de la « table ronde » au Café de Sédeilles, où il était un fidèle habitué. Il y retrouvait des contemporains, des amis très chers à son cœur et y prenait les repas de midi.

Depuis juin 2023, il résidait au Château de Constantine, où il trouva un cadre familial qui lui convenait parfaitement. Grâce à l'encadrement offert, il retrouva des forces et se fit de nouveaux amis, notamment parmi les « yasseuses » et « yasseurs », avec qui il partagea de nombreux et précieux moments.

Il fêta son 93^{ème} anniversaire le 21 janvier dernier. Puis dès le lendemain, son état de santé se dégrada, il fut hospitalisé au HIB, au HFR et s'endormi le dimanche 16 février dernier dans le cadre adapté de la Villa Saint-François à Villars-sur-Glâne.

Catherine Haenni et famille

Jocelyne Dupraz

Le 26 mars 2025, quelques jours après l'arrivée du printemps, Mme Jocelyne Dupraz-Kaltenrieder nous a subitement quittés dans sa 84^{ème} année.

Née au Locle le 5 décembre 1941, Mme Dupraz a vécu à Granges-sous-Trey durant de nombreuses années avec son époux M. Francis Dupraz. Suite au décès de son mari, elle s'est établie à Villarzel en 2007, dans l'appartement du collège, à l'époque égayé par les rires des écoliers occupant les deux classes encore en activité. Suite à la fermeture de ces classes et à la transformation du bâtiment, elle s'est installée en 2019 dans un logement vacant du bâtiment communal de Rossens. Heureusement bien entourée par ses proches voisins, elle n'a pas eu de difficulté à s'adapter à son nouvel environnement.

Plus jeune, Mme Dupraz a effectué de nombreuses activités dans la restauration tant dans les établissements publics que dans les cantines où elle officiait comme « extra ». Elle a également assuré durant de nombreuses années la conciergerie de la grande salle de Sédeilles. Mme Dupraz aimait le contact et ne manquait pour rien au monde les rencontres du club des aînés, les lotos ou les fêtes villageoises qui lui permettaient de maintenir le lien social avec les habitants de la commune.

A ses enfants, à ses petits-enfants et à toute sa famille vont nos pensées émues...

Claire-Lise Bonjour





Information - Stratégie de lutte contre le moustique tigre

La lutte contre le moustique tigre se poursuit dans le canton de Vaud elle débute par le bais d'un communiqué de presse le 27 mai 2025.

A cet effet, nous vous transmettons des informations importantes en lien avec la stratégie du Canton de Vaud pour limiter la densité de moustiques tigres et ainsi prévenir la transmission locale de maladies qu'il peut véhiculer.

Cette année, les habitants des communes où le moustique est installé seront autorisés, à certaines conditions, à effectuer des traitements larvicides. La marche à suivre est détaillée ci-après.

Pour rappel, les maladies qui peuvent être transmises par le moustique tigre sont la dengue, le chikungunya et le virus zika. Leur déclaration est obligatoire en Suisse. Chaque cas doit être annoncé à l'Office du médecin cantonal (OMC) et à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ces maladies font l'objet d'une surveillance régulière et particulièrement renforcée de mai à octobre, voire novembre (en fonction des températures), soit pendant la période d'activité du moustique tigre.

Comme précédemment annoncé, pour chaque cas de maladie déclaré, le risque d'une transmission locale de la maladie à d'autres personnes saines sur le territoire est minutieusement évalué par l'Office du médecin cantonal. Ce risque ne s'est jusqu'à présent pas concrétisé, ni dans le canton de Vaud ni en Suisse. En cas de risque avéré des investigations épidémiologiques et entomologiques seraient alors initiées par l'Office du médecin cantonal et la Direction générale de l'environnement (DGE) qui, en cas de nécessité, déclencheraient rapidement les mesures de lutte antivectorielle, dont un traitement adulticide de la zone concernée. Ce traitement ne peut être effectué que par une entreprise formée pour ce type de traitement et mandatée par le Canton. Le cas échéant, la commune touchée sera informée par le Canton et aura la responsabilité d'informer la population concernée par ces interventions et de mettre à disposition un responsable de la lutte contre le moustique tigre pour accompagner les mesures.

Conditions et procédure de traitement par les particuliers

Les privés des communes où le moustique est installé pourront effectuer des traitements larvicides uniquement si les populations de moustique se densifient et selon les conditions suivantes, après validation du Canton en collaboration avec les communes :

- *Le moustique tigre est considéré comme installé dans la commune (voir situation dans le Canton www.vd.ch/moustique-tigre). Ce traitement n'est jamais préventif.*
- *Uniquement durant la période de développement des populations de moustique tigre (juillet à octobre) et dans les endroits difficiles d'accès (ex. descente de chenaux, dalles sur les balcons/terrasses...) une fois que les gîtes environnants ont été complètement éliminés.*
- *Après évaluation de la situation par les autorités communales et validation de la nécessité d'un traitement local par les autorités cantonales. Le canton fournira en 2025 le produit larvicide aux communes concernées pour la distribution gratuite aux privés chez lesquels un traitement est recommandé (voir contacts ci-dessous).*
- *Uniquement avec le larvicide Vectobac, en respectant le mode d'emploi et le dosage. Les traitements avec des insecticides du commerces sont très nocifs pour la faune et notamment les prédateurs du moustique et donc totalement déconseillés.*

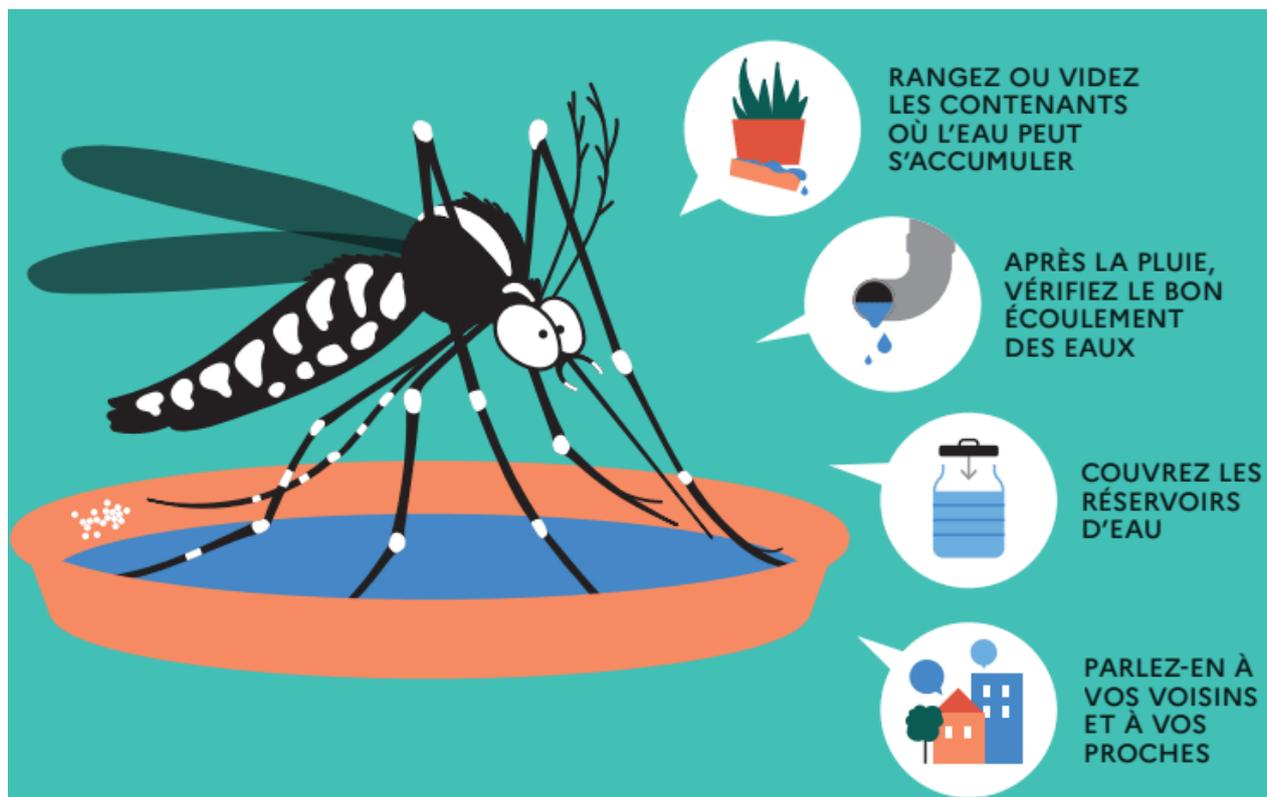
Direction générale de la santé

La procédure à suivre pour la délivrance de traitements larvicides aux particuliers :

- ◆ Le particulier prend contact avec sa commune pour signaler la présence de moustiques tigre dans son espace privé
- ◆ La commune procède à des investigations pour confirmer la nécessité d'un traitement larvicide, vérifie que **les gîtes ont été supprimés et qu'il existe des zones difficiles d'accès** puis informe le Canton (daniel.cherix@unil.ch et alexandra.ngoran@vd.ch) qui valide ou non la nécessité du traitement.
- ◆ Le Canton fournit gratuitement cette année le larvicide à la commune qui le remet gratuitement au particulier, ainsi que les consignes d'application.

Pour l'heure, la surveillance par pièges pondoirs ainsi que les traitements des zones publiques des communes où le moustique tigre est installé se poursuivent. Pour chaque nouvelle découverte, les communes seront tenues informées et devront mettre à disposition des responsables qui seront rapidement formés par le Canton pour assurer le monitoring et les traitements.

Nous vous rappelons que le site internet www.moustiques-suisse.ch est à disposition de la population pour s'informer sur le moustique tigre et signaler sa présence. Des informations sur le moustique tigre sont également disponibles sur la page cantonale www.vd.ch/moustique-tigre.





Prévention : Canicule : trop chaud ? RAPPEL

L'été qui est à nos portes coïncide avec la mise en place du plan canicule organisé par l'Office du médecin cantonal. Les aînés ainsi que les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables. Vous trouverez en annexe un flyer avec quelques recommandations pour les périodes de fortes chaleurs, notamment :

Rester au frais – laisser la chaleur dehors – boire régulièrement, etc...

N'hésitez pas à contacter les personnes responsables du plan canicule pour toute question : Mme Jocelyne Pfander au 079 383 44 71 ou M. Philippe Cachin au 079 694 85 91.

Nous vous souhaitons un bel été et une excellente santé

Rester dans un lieu frais. Se rafraîchir avec un brumisateurs, une baignade ou une douche



Boire souvent, sans attendre d'avoir soif



Recette pour une boisson équilibrée, hydratante et délicieuse



- 1 litre d'eau
- 1 orange pressée
- 1 citron pressé
- 1 cuillère à café de sel
- Sucre (facultatif)



Villa'Joie

Rédigé par Sarah Schaffter

Créée officiellement en septembre 2024 par plusieurs habitants de Villarzel, l'association Villa'joie propose des événements conviviaux principalement destinés aux familles de la région.

Depuis 2023, l'Association organise environ quatre manifestations par an : fête d'Halloween, discos pour enfants ou encore chasse aux œufs en forêt, dont la première édition a rencontré un joli succès avec la participation d'une trentaine d'enfants.

Portée par Sarah et Arnaud Schaffter, Jonathan Bersier, Marina Lanz et Céline Caflisch, Villa'joie a pour objectif de favoriser les liens sociaux à travers des moments simples et joyeux, en créant des occasions de rencontre pour petits et grands.

L'Association est toujours heureuse d'accueillir de nouvelles personnes souhaitant s'impliquer dans l'organisation des événements. Une belle manière de partager des idées, de l'énergie... et de bons moments ensemble.

Pour rester informés et ne rien manquer de nos événements, suivez-nous sur notre page Facebook : Villa'joie, sur Instagram : villajoie.ch, ou visitez notre site internet : <https://villajoie.ch>.





Voyage au Népal et trek au cœur du Manaslu. Octobre – Novembre 2024

Rédigé par Eliane Bonny et Marie-Claude Savary

Après 4 treks, nouvel appel des hauteurs de l'Himalaya. Cette fois, Marie-Claude m'accompagne.

Les 2 premiers jours à Katmandou, nous finissons les préparatifs de notre trek : obtention des permis, location des sacs de couchage. Nous avons le temps de visiter les lieux emblématiques de la vallée de Katmandou.

À cette période de l'année, les paysans récoltent le riz en plaine.

Une journée nous sert à nous déplacer en 4x4 de la capitale jusqu'au point de départ du trek : Circuit du Manaslu.

Et l'aventure commence : départ de Macchakhola 879m. Dès maintenant, nous allons marcher entre 5 et 8h chaque jour, avec une pointe à 12h, au passage du col. Le chemin est sinueux, alternant entre montées – descentes – ponts suspendus. Des paysages majestueux, s'offrent à nous, en longeant la rivière Budhi Gandaki. Les villages : Tatopani – Yaruphat – Jagat – Philim – Eklebathi – Deng , nous amènent au Monastère de Serang (3200m). Dans cette vallée, la population est majoritairement bouddhiste, la vie des animaux est préservée.

Viennent ensuite les étapes de Gap – Namrung – Lho – Shyala - Samagaon (3700m), Samdo (4000m) et Dharamsala (4470m), nous cheminons, avec en toile de fond, le majestueux Manaslu (8^{ème} plus haut sommet du monde avec 8163m). En altitude, c'est la récolte du seigle. Les villageois, ramassent les bouses de yaks, qu'ils font sécher sur les toits et les façades des maisons, et serviront de combustibles pour se chauffer. La cuisine est faite au feu de bois.

Nous logeons dans des « Lodges », petits hôtels sommaires, qui proposent aux touristes le gîte et le couvert. Le plat national est le dal bhat ou riz aux lentilles. Chaque jour, nous profitons des pauses repas pour côtoyer la population locale. Les Népalais sont très accueillants, il n'est pas rare de se faire inviter pour un thé ou pour visiter une écurie. Les Suisses sont toujours très bien reçus, peut-être pour la similitude géographique des 2 pays ?

Ganesh, notre guide, nous narre les us et coutumes de sa vallée, lui-même natif d'un village en contre-bas, Lapu. Il aime raconter des contes philosophiques, qui nous aide à comprendre le bouddhisme, ainsi que la mentalité népalaise.

Nous observons des Jharals (sorte de chevreuils), des Langurs (singes), des yaks et des rapaces.

L'étape la plus difficile est sans aucun doute le passage du col de Larke, qui culmine à 5160m. Après une courte nuit, départ à 4h20 de Dharamsala et montée vers le col.

Par chance, nous ne souffrons pas du mal aigu des montagnes (détresse physique due au manque d'oxygène en haute altitude). À 8h30, nous atteignons le sommet du col. Nous sommes telles des athlètes à la fin d'une course, l'objectif est atteint. Notre corps a tenu bon, la progression lente nous a permis de s'acclimater au mieux. Pari gagné pour Marie-Claude, elle réussit à atteindre 5160m à son premier essai. Pour ma part, en 2022, j'avais atteint le Lac Tilicho à 5020m et le col de Thorong La à 5416m.

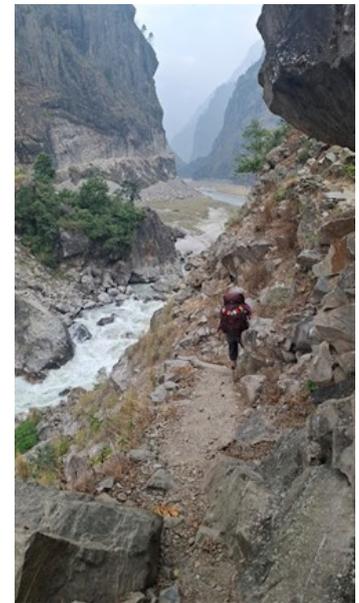
Mais la journée n'est pas terminée, de 5160m, il faut encore redescendre sur l'autre versant et atteindre le premier village pour la nuit, Bhimtang (3720m). 1440m de dénivelé négatif, qui requiert la plus grande prudence. À chaque pas, tous nos sens sont en éveil, les yeux grands ouverts, concentration maximale, il faut zigzaguer entre les cailloux. Notre corps est une sacrée machine.

Et petit à petit, nous redescendons, jusqu'à rejoindre la route, qui nous ramène à Katmandou. Heureuses de prendre une bonne douche et de changer un peu de régime alimentaire, les crudités nous ont manqués.



Les derniers jours dans la capitale, nous amènent à partager des repas avec des amis des ethnies Gurung & Sherpa, à faire des achats de cadeaux et à visiter l'ambassadrice de Suisse au Népal, Madame Danielle Meuwly, native de Fribourg. Nous nous sommes octroyés un « relax massage » afin de détendre nos muscles et nos tensions. Résultat : des courbatures ! car dans « relax », il n'y avait que le mot...

Namasté Népal





Mobilisation citoyenne pour une nature plus propre

Rédigé par Sandra Gindroz et Ivain

Samedi 29 mars, une vingtaine de villageoises et de villageois, de 2 à 83 ans, ont participé à la journée « Coup de balai », dans le cadre de l'opération cantonale de ramassage des déchets.



Juliette, 2 ans, plus jeune recrue



Eric Morattel, le plus expérimenté

Répartis en équipes, ils et elles ont nettoyé des abords de route et des talus escarpés autrefois utilisés comme décharges.



L'effort n'a pas effacé les sourires de l'équipe « Talus »

Résultat : plus de 24 sacs taxés de 35 litres remplis et des encombrants dont certains insolites, comme un capot de voiture et une ancienne cuisinière, ont pu ainsi être acheminés à la déchetterie.



L'ancienne décharge du cimetière nettoyée par un groupe de participants



Tri des déchets avant la déchetterie

À midi, une soupe du chalet a réchauffé les bénévoles, récompensant leurs efforts pour un village plus propre.





Journée portes ouvertes au refuge de Sédeilles

Rédigé par Evelyne Spielmann

Que la journée fût belle ce samedi 17 mai 2025 ! Le soleil brille dans le ciel et les enfants ont des étincelles plein les yeux.

L'environnement leur permettent de jouer, se défouler et se balader sur un char tiré par 2 chevaux venus ex-près pour l'occasion.



Pipo a également mis l'ambiance à la guitare pour le plus grand plaisir de nos oreilles.



Erwan Moll et Mathias Schulé ont préparé un jeu de piste dans la forêt qui ont amusé petits et grands.





L'équipe de cuisine s'est donné beaucoup de peine pour préparer de magnifiques jambons à la broche accompagnés de salades. Et les membres ont concocté de superbes desserts pour agrémenter le buffet.

Cette journée a permis à la population de constater les nouveaux travaux effectués autour du refuge (pose d'un nouveau panneau solaire et électricité révisée) et les prochains à venir sont au stade de projet : place de jeux pour les enfants et un creux du feu amélioré.

Nul doute que nous aurons encore de belles journées animées dans ce petit coin de paradis qui nous attendent ces prochaines années.

Les Amis du refuge de Sédeilles





Jeunesse de Villarzel

Rédigé par Cécile Defferrard

La jeunesse de Villarzel remercie chaleureusement les habitants de Villarzel, Sédeilles et Rossens pour leur participation à sa Fenêtre de l'Avent du 13 décembre 2024 au collège de Villarzel.

Plus récemment, la jeunesse a participé au tir de groupe organisé par la société de tir de Corcelles-près-Payerne, notamment grâce à l'implication de notre jeune membre Noémie Moll. Nous lui adressons des félicitations toutes particulières pour ses excellents résultats en tant que jeune tireuse.

Notre traditionnelle tournée de œufs de Pâques a merveilleusement bien été accueillie. Nous avons été invitées à débiter la journée par un petit-déjeuner partagé entre quelques voisins, puis quelques apéros, suivi d'une invitation à un agréable dîner dans le jardin... Puis encore quelques apéros sous le soleil. Nous nous réjouissons de la prochaine tournée des œufs et, si vous souhaitez déjà nous faire part de votre invitation à partager un moment de la journée, adressez-vous à l'une de nos membres.

Comme l'été dernier à Givrins lors de la Cantonale FVJC, la jeunesse aura le plaisir d'accueillir ses anciens membres à partager un apéritif lors du Giron de la Broye 2025 à Combremont-le-Moyen du 16 au 20 juillet. Les informations arriveront aux intéressés prochainement mais si vous êtes un ancien membre injoignable par WhatsApp qui souhaite se manifester, adressez-vous à la présidente.

La jeunesse de Villarzel souhaite recruter de nouveaux membres motivés alors si tu termines ta scolarité obligatoire cet été et que tu as de l'intérêt pour le sport et/ou les rencontres amicales et/ou les manifestations villageoises et régionales, écris-nous sans plus hésiter !

Contact : Cécile Defferrard (présidente) au 079/357.54.24 ou c-defferrard@hotmail.ch



Cécile, Noémie, Lucylle et Alyssia (resp. de gauche à droite) lors de la Fenêtre de l'Avent



Pauline, Noémie, Lucylle et Cécile (resp. de gauche à droite) lors de la tournée des œufs de Pâques.



Lucylle, Noémie et Cécile se sont entraînées et ont participé au tir de groupe de la société de tir de Corcelles-Près-Payerne



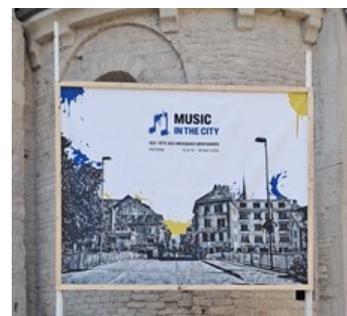
Prix musicaux

Rédigé par Sandra Blanc

Du 15 au 18 mai dernier a eu lieu la 102^{ème} fête des Musiques Broyardes à Payerne, au pied de l'Abbatiale. Sur ce magnifique site, deux jeunes musiciennes de notre commune se sont distinguées au concours des solistes.

Il s'agit de Lucie Renaud de Sédeilles, qui a obtenu la deuxième place de sa catégorie au hautbois, et de Lola Blanc de Villarzel, qui est arrivée première de sa catégorie à la flûte traversière. Félicitations à elles deux !

Ces magnifiques résultats leur permettront de participer au concours vaudois des solistes et petits ensembles à Crissier au mois de novembre prochain. Nous leur souhaitons plein succès pour ce prochain défi.



Lucie Renaud



Lola Blanc



Et si vous souhaitez les entendre jouer, ainsi que plusieurs autres jeunes musiciens de notre commune, l'école de musique de Granges-Marnand présentera un spectacle musical le lundi 9 juin à 14h30 au Centre Sous-Bosset.



Fête nationale

Rédigé par Letizia Sauterel



BONNE FÊTE
NATIONALE
Suisse



Le Chœur mixte de Dompierre et environs ainsi que la Municipalité ont le plaisir d'inviter la population à la traditionnelle fête nationale.

Où : Grande salle de Sédeilles
Date : **Jeudi 31 juillet 2025**

19h00 : Apéritif offert par la commune

19h45 : Repas

*Mesclun de salade
et sa mousse au thon

*Salade de pommes de terre
et haricots verts
Jambon de la Borne AOP

*Glace fraise, vanille
Goutte de meringue crème double*

Frs. 30.-/par personne

Repas sans mousse au thon et sans viande : frs. 23.--

Enfants jusqu'à 5 ans GRATUIT

Puis frs 1.-/année d'âge jusqu'à 16 ans

Le Chœur mixte de Dompierre et environs vous remercie de votre soutien

21h30 environ : Partie officielle

Orateur : M. Jean-Marc RICHARD

Animation musicale : Cor des alpes « L'écho du plateau du Jorat »

Le Chœur mixte de Dompierre et environs et la Municipalité se réjouissent de vous accueillir à cette occasion. Nous vous y attendons nombreux et nombreuses.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

La secrétaire :

M. Blaser

L. Sauterel



L'ASSOCIATION CULTURELLE DE VILLARZEL VOUS PROPOSE UN

RALLYE-JEU EN FAMILLE



SAMEDI 5 JUILLET 2025

RALLYE DÈS 16H - SOIRÉE GRILLADES DÈS 19H
SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE À VILLARZEL

AU PROGRAMME

RALLYE-JEU POUR TOUS LES ÂGES:

DÈS 16H,

REJOIGNEZ-NOUS DEVANT L'ÉGLISE POUR UNE BALADE LUDIQUE
ET FAMILIALE DANS LE VILLAGE (GRATUITE)

SOIRÉE GRILLADES :

SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE,

DÈS 18H, APÉRITIF OFFERT PAR LA COMMUNE

DÈS 19H, POSSIBILITÉ D'ACHETER VOS GRILLADES !
VOS SALADES ET DESSERTS SONT LES BIENVENUS !

WWW.VILLARZEL800.CH



LES TERRASSES DE L'ÉTÉ



Samedi 28 juin 2025

Fam. Savary/Bucher
Rue du Bourg 1
1554 **Sédeilles**



Samedi 26 juillet 2025

Coopérative «Osons»
Route de Villarzel A4
1554 **Rossens**



Samedi 23 août 2025

Fam. Bersier/Suchet
Chemin de la Crêt 3
1555 **Villarzel**



Rossens - Sédeilles - Villarzel

**Le concept
dès 18h00**

Prenez votre substance (manger et boire),
un grill sera à votre disposition.





Cultes de l'été

AVEC JÉSUS SUR LES CHEMINS PÉDESTRES

PROGRAMME ESTIVAL DES CULTES - 10H

Dimanche 6 juillet <i>Granges</i>	Dimanche 3 août <i>Culte régional Abbatiale de Payerne</i>
Dimanche 13 juillet <i>Combremont-le-Grand</i>	Dimanche 10 août <i>Granges</i>
Dimanche 20 juillet <i>Trey</i>	Dimanche 17 août <i>Culte en forêt Refuge de Granges</i>
Dimanche 27 juillet <i>Champtauroz</i>	Dimanche 24 août <i>Villarzel</i>

Chœur mixte de Dompierre et environs

Le Chœur mixte de Dompierre et environs a le plaisir de vous annoncer son rendez-vous annuel, qui se tiendra cette année à la grande salle de Sédeilles. Ces soirées auront pour thème notre beau pays.

Les chanteurs suisses seront à l'honneur, accompagnés d'un spectacle théâtral. L'histoire, spécialement écrite pour l'occasion, est signée par notre directeur, M. Olivier Hartmann, ainsi que Lorena Scagnetti, notre metteuse en scène.

8-9-14-15 novembre 2025 à Sédeilles

Retrouvez toutes nos actualités, nos concerts et bien plus encore sur cmdompierre.ch



ECA – Prévenir Secourir Assurer



**PROTÉGEZ
VOTRE
PATRIMOINE
IMMOBILIER
CONTRE LES
DANGERS
NATURELS.**

L'ECA ENCOURAGE LA PRÉVENTION

- PRESTATIONS DE CONSEIL
- FINANCEMENT JUSQU'À 50% DES COÛTS (ÉTUDE ET RÉALISATION DES MESURES DE PROTECTION)

CONDITIONS D'OBTENTION (NON EXHAUSTIF)



- Tous les bâtiments assurés par l'ECA
- Tout propriétaire (particulier, entreprise, commune ou autre)



- Hors procédure de permis de construire
- Demande déposée avant le lancement des travaux



- Tous les éléments naturels assurés par l'ECA
- Projets > CHF 2'000.–

**RETROUVEZ
TOUTES
LES INFOS
SUR NOTRE
FONDS
D'ENCOURA-
GEMENT!**



CCSPA – Payerne

Centre de collecte de sous-produits animaux
(déchets carnés)

Route de Grandcour 86 - 1530 Payerne

Tél. 026 / 660'36'12 Urgences : 077 / 447'18'82

HEURES D'OUVERTURE 2025 :

du lundi au vendredi de 08 h 00 à 11 h 30

samedi de 08 h 00 à 11 h 00

(CHANGEMENT D'HORAIRE LE SAMEDI)

Le centre est **fermé** tous les après-midi,

ainsi que les jours fériés suivants :

Mercredi 1er janvier	(Nouvel An)
Jeudi 02 janvier	(Nouvel An)
Vendredi 18 avril	(Vendredi-Saint)
Lundi 21 avril	(Pâques)
Jeudi 29 mai	(Ascension)
Lundi 09 juin	(Pentecôte)
Vendredi 1 ^{er} août	(Fête nationale)
Lundi 22 septembre	(Jeûne fédéral)
Lundi 25 décembre	(Noël)

2026

Jeudi 1er janvier	(Nouvel An)
Vendredi 02 janvier	(Nouvel An)

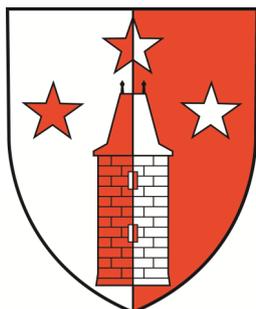
Afin de respecter l'horaire de travail de l'ouvrier équarrisseur et en raison du temps de prise en charge plus important (prélèvements ESB), les cadavres des gros bovins seront acheminés au centre avant 10h30.

Nous vous remercions de votre collaboration !

Association intercommunale du

CCSPA - Payerne

Centre de collecte de sous-produits animaux
Case postale 14 - 1530 Payerne



Grefe municipal:

Route de Romont 9

1554 Sédeilles

Tél : 026 658 00 30

administration@villarzel.ch

www.villarzel.ch

Horaires d'été 2025 de l'administration communale

L'administration communale sera fermée durant les vacances d'été du :

lundi 28 juillet 2025

au

vendredi 8 août 2025 inclus

Reprise de l'horaire normal dès, le lundi 11 août 2025 :

Tous les lundis: de 18h00 à 19h30

Tous les mercredis: de 10h00 à 11h30

- En cas d'urgence uniquement :
syndic@villarzel.ch

La Municipalité vous souhaite à toutes et à tous
un très bel été 2025 !

